

droite de la Grande-Place (carré du côté de la rue Pierre Motte). Ce marché sera ouvert :

En hiver, à six heures et closes à huit heures du matin.

En été, à cinq heures et closes à sept heures du matin.

Art. 3. — Les paragraphes 5 et 6 de l'art. 357 de l'arrêté général de police municipale du 20 novembre 1875 sont rapportés.

Art. 4. — Les marchés qui se tiennent sur la Grande-Place et Place de la Liberté, seront ouverts les dimanches jusqu'à une heure après-midi. Le matériel des marchands ainsi que les marchandises devront être enlevés à une heure 1/2 au plus tard.

Art. 5. — M. le commissaire central est chargé d'assurer l'exécution du présent arrêté qui sera publié et affiché.

Hôtel-de-Ville à Roubaix, le 19 décembre 1876.

Le Maire,
DELEPORTE-BAYART, adjoint.

Il y avait, ces jours-ci, séance récréative au Cercle catholique d'ouvriers de la Grande-Rue. La salle était comble. Au milieu de la foule des sociétaires se trouvaient quelques patrons ou membres du Comité de l'œuvre, qui avaient voulu venir, eux aussi, prendre leur part de cette petite fête. Les chanteurs et les acteurs (car on nous a donné une comédie-vaudeville fort amusante) les chanteurs et les acteurs étaient des membres du cercle : ce n'en était que plus gai et plus amusant pour l'auditoire.

Nous n'avons pas l'intention de faire un compte-rendu de cette soirée toute d'intimité, mais nous voulons constater un fait à la louange de nos amis du cercle Saint-Martin : c'est que la corde patriotique et religieuse est celle qui vibre surtout en eux. Nous le savions certes depuis longtemps, mais le choix de leurs romances en a été pour nous un témoignage nouveau. Ils aiment la France, comme sait aimer l'ouvrier, et ils nous le disent avec toute leur âme et tout leur cœur. Leurs chants sont tantôt tristes des tristesses de la patrie, tantôt tout vibrants de ses espérances. Nous avons entendu ce soir-là un Noël des soldats et une délicieuse mélodie alsacienne, *Dormez chers petits*, qui font pleurer au souvenir des malheurs passés, et rêver aux promesses et aux réparations de l'avenir. Mentionnons les noms de deux chanteurs fort applaudis : MM. Willeste et Merchez.

Je ne puis citer tout le monde, mais je me reprocherai de ne pas remercier MM. Jean Cocheteux, Mangin, Castelain, Carrette et Buisine, du plaisir qu'ils nous ont fait.

La symphonie, que dirige si bien M. Arthur Turbelin, un jeune professeur, du plus bel avenir, nous a donné deux charmants morceaux.

Quant aux acteurs, ils ont fait rire aux larmes : c'était bien, je crois, le but qu'ils poursuivaient.

On établit avec beaucoup d'activité la ligne du chemin de fer du Nord-Est. On y construit actuellement un viaduc, situé juste dans l'axe du boulevard, qui doit aller de Roubaix à Wattrelos. Il est donc évident que ce boulevard sera aussi un jour entrepris.

On nous apprend que le forage du puits artésien, dans la propriété de M. Farnachon, maire de Roubaix, se continue avec activité. Les travaux en sont arrivés à 180 mètres de profondeur.

On nous raconte un fait que nous nous empressons de reproduire, parce qu'il démontre avec évidence, la nécessité pour chacun de connaître les lois,

— au moins les lois usuelles. — L'ignorance, à ce sujet, entraîne de fâcheuses conséquences. En voici l'exemple :

Un marchand de pommes de terre du Pile, M. X... avait un client qui lui devait 20 francs. Il lui envoya sa facture. Le client vint chez lui avec un compte de 5 francs; un second compte de 2 francs, suivit bientôt le premier.

Le légumier, qui n'avait aucune connaissance de la loi, accepta ces deux comptes, et signa les deux acquits sur la facture relatant la dette complétée, mais oubliant de légaliser chaque acquit en y apposant un timbre de 10 centimes, comme le veulent certains arrêtés de tribunal.

Il était donc en contravention, et l'on sait qu'à cet égard, les contraventions mènent loin.

Peu de jours après le dernier versement, un incident judiciaire amena une perquisition chez le client; on trouva la facture qui fut saisie.

M. X... interrogé, eut beau protester de son ignorance, il fallut que la loi fut appliquée.

Il y a quelques jours, le bureau de l'Enregistrement lui envoyait avis de venir payer la somme de 132 francs, en raison de deux amendes dont il s'était rendu passible, pour infraction à la loi sur le timbre.

On juge du chagrin du pauvre légumier, mais il fallut s'exécuter. Que ceux qui peuvent être dans ce cas méditent cette petite histoire.

On a arrêté, hier matin, deux gamins de treize à quatorze ans, mendiant rue du Chemin de Fer. Ces pauvres enfants étaient envoyés par leurs parents pour se livrer à ce malheureux commerce.

On ne dirait vraiment pas que l'hiver est arrivé. Ce personnage à l'habitude cependant, de se présenter un mois d'avance, mais cette année son entrée, forcée sur notre hémisphère, s'est effectuée d'une manière si douce, si bénigne qu'on ne s'en douterait aucunement si le calendrier n'était là, pour l'affirmer.

Le soleil a passé au solstice, le 21 décembre. Donc la période décroissante des jours est terminée. Après quelques jours de progression imperceptible, nous entrerons dans la période croissante. Quant au froid, il est comme Caron, on n'en dit pas mot. Le thermomètre marque 8 degrés au-dessus de zéro; il fait humide en revanche.

MM. les cultivateurs, fournisseurs de lait, prient leurs marchands de Roubaix, de vouloir bien remettre à jeudi la réunion qui avait été fixée à mardi, afin qu'ils puissent leur soumettre une lettre destinée à la publicité du journal.

On nous affirme que Mgr Delannoy, préconisé évêque d'Aire, officiera pontificalement, le jour de Noël, à l'église Notre-Dame de Fives, à la messe de dix heures et aux vêpres.

Sa Grandeur prendra la parole aux vêpres.

Nous rappelons aux tireurs à la carabine rayée que la Société des Carabiniers Lillois offre la somme de 550 fr. et trois médailles en argent, dans un concours qui est ouvert depuis le 17, et qui se terminera le lundi 26 février.

On pense que l'action en dommages et intérêts intentée à la Compagnie du Nord par les familles des victimes de l'accident de Wambrechies, viendra le mois prochain devant le tribunal civil de Lille.

Nous croyons savoir que l'indemnité réclamée par la famille Becquet sera de deux millions; — par la famille Deffaves,

songeant à la chère enfant, du fond du cœur, je remerciais Dieu...

— Mais alors c'est bien différent ! interrompit Nicolas tout haletant de joie. Allez le voir ! Voyez-le le plus tôt possible ! Et je vous garantis que, lorsqu'il aura pu vous reconnaître, vous n'aurez pas longtemps à veiller auprès de son lit !...

— Et pourtant, toute réflexion faite, reprit-il de l'air le plus découragé, je crois que tout à l'heure j'avais raison !... Il vaut mieux qu'il ne nous revienne pas !... La Révolution ne lui a rien laissé... Et quand il saura ce que madame la baronne veut faire pour mademoiselle Jeanne — je le connais — personne au monde ne pourra le décider à le mettre en avant. Il suffit d'ailleurs que le bon Dieu lui ait permis de vous rendre service, il croirait avoir l'air de faire appel à votre reconnaissance... Cependant, il n'y a pas à dire, c'est au malheur qu'il se condamne, au malheur pour toute sa vie !... Si encore ma femme, la pauvre Gertrude était ici ! Elle a nourri M. Henri et, depuis la mort de madame la comtesse, que voulez-vous ? elle s'est laissée aller à aimer comme si elle était réellement sa mère !... Vous d'un côté, elle de l'autre, vous finirez, j'en suis sûr, par trouver, à vous deux, le moyen de tout arranger !... car enfin il n'y a pas de temps à perdre ! L'emprisonnement de ce misérable Braville ne peut pas durer... Et si vous alliez être obligés de partir tout à coup, avant que rien ait été conclu !...

— Voyons ! ajouta-t-il en baissant les yeux et en tordant gauchement sa casque

600,000 francs; — et pour la mort de Mme veuve Roussel-Deffaves, 80,000 fr. (ECHO.)

Un billet de 100 francs a été trouvé dans la gare de Fives par l'employé Bailly qui en a fait le dépôt entre les mains du chef de gare auquel le propriétaire l'a bientôt réclamé.

THEATRE DE ROUBAIX. — Au milieu des grands drames aux coups de scènes forcés, très-intéressants, nous sommes obligés de l'avouer, mais dont les situations exagérées agacent et heurtent trop violemment les esprits délicats, on est heureux de voir éclore, comme une fleur rose sur les débris d'un champ de bataille, une comédie aussi vraie, aussi juste, aussi fine que le *Duc Job*, cette charmante étude de mœurs contemporaines, kaléidoscope parfait des positions créées dans le monde, par les coutumes actuelles.

Les caractères sont vigoureusement dessinés; trois figures surtout ressortent avec un relief des plus prononcés: *Jean de Rieux*, type de l'homme désintéressé, indifférent aux agissements du monde, dévoué à ses amis jusqu'au sacrifice de sa fortune, un de ces beaux caractères qu'on ne trouve guère; en un mot, un *poète pratique*; — *Emma* possède toutes les qualités et les défauts avec lesquels on constitue un caractère aux demi-selles de nos jours; passionnée, absolue, sécheresse du cœur, passion du luxe; mais l'amour s'en mêle, et avec ses flèches, il chasse au plus vite tous ces vilains satellites du matérialisme. La jeune fille détournée de la voie que la grande nature a donnée à toutes les jeunes filles, la retrouve bientôt, et devient un ange de dévouement, d'abnégation et d'attachement. — *Valette*, est la contre-partie de *Jean de Rieux*, il lui sert de repoussoir, du reste; c'est l'homme du monde, sans l'honneur aristocratique, ni l'honnêteté bourgeoise, plat et sans autre sentiment que la bassesse, si ce n'est l'appas du gain, l'ambition du lucre assouvie de n'importe quelle manière.

L'interprétation de ces trois caractères demandait une grande perspicacité, beaucoup de pénétration d'esprit surtout dans le rôle de *Emma*. Nous avons remarqué dans M. Hody (Jean de Rieux), quelques-uns des qualités requises pour le rôle; seulement le personnage, quoique éloigné des élégances mondaines, comportait peut-être une distinction plus raffinée. — Mlle Beaujard (*Emma*) a fort bien exprimé toutes les délicatesses d'âme, tous les enjouements d'esprit de son personnage, avec ce je ne sais quoi, qu'elle possède infiniment, de délicat, de fin, d'ingénu, de tendre. La scène de la fin, dont elle a tout l'avantage, nous l'a montré, déployant les trésors de son charmant caractère. Mlle Beaujard a l'élocution aisée, le geste gracieux, l'attitude aisée, l'accent passionné et d'une grande douceur; toutes les qualités de son emploi.

Elle méritait un bouquet, jeudi, mais les fleurs ne se cultivent pas dans notre ville !

Arrivons à M. Guiller qui a tenu son rôle de *Valette* avec honneur. M. Guiller a du ton, donne bien à sa voix, mâle et nette, les manières de la conversation, à la jeu voulu; en somme, c'est un bon acteur. M. Passon, qui nous avait déjà surpris dans les *Bons Villageois*, par son air posé, n'a fait qu'augmenter notre surprise cette fois-ci. Il a un genre à lui, le genre *calme* dont il ne se départit jamais. Qu'importe, c'est une originalité appréciable.

Félicitons M. Pollet, il a un certain talent d'assimilation qui fait qu'on ne le reconnaît pas de suite en scène, tellement il se grime et se change. C'est une grande qualité d'artiste dont il a seul le privilège sur notre scène.

On joue, dimanche soir, la *Belle Gabrielle*, grand drame.

Lundi, dernière représentation de la *Poisserie*, drame très-émouvant.

TRIBUNAL CORRECTIONNEL DE LILLE
Audience du 25 décembre 1876

L'ingénieur Alfred Horent, vagabond de profession, entra le 19 courant chez un cabaretier, aubergiste de la rue de Paris, où, sur l'exhibition d'un faux certificat de mariage, il se fit servir pour 4 fr. 25 de consommations diverses.

Le patron de l'établissement ayant voulu s'assurer de la sincérité de ce certificat, Horent disparut pour aller exercer son industrie au détriment du sieur Decottigues, le chaussonnier lillois, cafetier, place de Ribour. Celui-ci devina qu'il avait affaire à un personnage complètement brouillé avec la Banque de France, et, pour ces motifs, le fit arrêter, sur sa déclaration qu'il n'avait pas le sou pour payer 1 fr. 70, montant des consommations qu'il avait faites dans cet établissement.

Deux mois de prison et 16 fr. d'amende.

— Une affaire de paveurs complète l'audience de ce jour. Prévenus et témoins se font remarquer par un tic : c'est à qui crichera avec le plus de vivacité, pour marquer la ponctuation.

La scène se passe à Herrin, à la sortie d'un cabaret tenu par le Bon Dieu. Vers 10 h du soir, Boulanger Alexandre et Carlier Hippolyte se disputaient à propos de pavés. De la discussion on vint aux coups. Carlier fut terrassé sur les pavés qui lui font gagner sa vie, et il paraîtrait que Boulanger, harcelé par un appât à digérer des cailloux, lui aurait entamé la face à coups de dents. Un pavé sur la tête ne lui ferait pas plus d'effet que le mois de prison qui lui est infligé pour sa brutalité.

— Pourquoi ne pas mentionner les 6 jours de prison, avec 50 fr. d'amende, insertions et affiches, que le tribunal colloque à Florimond Detez, marchand de lait à Wattignies, arrêté il y a environ 1 mois pour des ébauches, en débitant du lait contenant 26 0/10 d'eau ? Voilà au moins trois semaines que ce prévenu invoque des prétextes toujours nouveaux et toujours reconnus fantaisistes à faire rire.

— Jeanne Morel, veuve Verscheure, ménagère, rue d'Austerlitz, à Lille, est prévenue d'avoir prêté sur gages ou nantissements. Une douzaine de témoins, parlant la langue flamande, viennent déposer les uns dans un sens, les autres dans un autre.

Suivant les premiers, la femme Morel faisait des prêts usuraires à un taux variant entre 300 et 400 pour cent, sur dépôt d'objets de toilette, bijoux, meubles, etc. Elle faisait une concurrence terrible au Mont-de-Piété, car, suivant la déposition naïve d'une pauvre journalière, elle donnait plus que le Lombard.

Suivant les autres, la prévenue serait un ange de compassion; non seulement elle prêtait sans intérêts, mais elle rendait parfois des services qui seraient pour elle un titre sérieux au prix Monthyon. Mais ces derniers témoignages se réduisent à néant, quand on vient apprendre, sur interpellation, que les dépôts faits par ces mêmes emprunteurs ne sont pas encore dégagés, ce qui pourrait leur ménager une désolante surprise.

On a aussi saisi dans le domicile de cette Providence des pauvres, tout un harem de faïences, des meubles, des effets d'habillement et de lingerie, toutes choses dont la prévenue ne saurait expliquer la provenance à l'apaisement de toutes les consciences. Quatre jours de prison et 200 francs d'amende.

— André Hérog, domestique à Phalempin, sortait d'un cabaret le 5 courant, au soir, lorsque passant à côté d'une boulangerie, le fumet du pain frais vint allécher son palais. C'est du pain chaud, qu'il dit à son compagnon; faut que j'en mange. Et il entra dans la boulangerie, et il prit un pain de 6 livres et l'emporta en dessous de son manteau.

Cette gaminerie lui valut 15 jours de prison.

— DÉCLARATIONS DE NAISSANCES du 22 décembre. — Philomène Gillens, rue d'Alma cour Decock 4. — Adolphe Tirsol, cour Plançon 3. — Pauline Steelandt, rue St-Jean 67. — Achille Lecointre, rue St-Etienne 28. — Marie Jambon, rue de la Perche cour Six.

— DÉCLARATIONS DE DÉCÈS du 20 décembre. — Eugène Gonco, 15 jours rue de l'Alouette 34. — Victor Bauwens, 23 ans tisserand rue de la Balançoire au Pile 65. — Alfred Dupont, 22 ans journalier rue de la Redoute. — Fils Groyset, 9 mois rue de Mouvaux cour Six 12. — Auguste Bonoit, 40 ans tisserand hôtel-Dieu. — Lida Smits, 1 an rue Cadeau. — Elise Rohart, 26 ans sans profession rue du Bois. — Marie Dutrano, 18 ans journalière boulevard d'Armentières 8. — Du 22 Jean Delanoy, 6 mois rue de la Guinguette

blessé ?... C'est donc bien convenu, demain, sans plus de retard, j'aurai l'honneur de voir madame de Vareilles, et, de la part de ma fille, je lui demanderai la main de son neveu... Allez l'annoncer à l'excellente Gertrude, et dites-lui qu'avant peu, je l'espère bien, nous serons deux de plus à compter sur sa bonne affection...

Nicolas prit les mains de madame de Kergoson et les couvrit de baisers et de larmes. Exprimer autrement ce qu'il éprouvait lui eût été impossible.

Il avait déjà entr'ouvert la porte du salon pour sortir, quand se retournant vivement :

— Ah ! mon Dieu ! s'écria-t-il, et moi qui oubliais !... Le cadeau de M. Henri pour sa fiancée !...

— Il n'est pas beau malheureusement, ajouta-t-il, en retirant de sa poche ce bracelet qu'il avait si atrocement déformé, à coups de marteau, pour en enlever au plus vite les diamants, dont le prix devait servir à indemniser la femme Segant, sa fille la cantinière et le sous-concierge.

— Oh ! il n'était pas ainsi, reprit-il, quand madame la comtesse nous disait que ce serait le premier cadeau de noces du pauvre enfant ! Alors, dans ces vilains trous, brillaient des diamants de la plus belle eau...

— Que ces pillards de sans-culottes auront sans doute enlevés ? observa Mme de Kergoson.

Le cher homme s'était beaucoup trop avancé pour pouvoir reculer. Aussi se vit-il forcé de dire par qui et dans quel

31. — Florimond Gillon, 1 an rue de la Limite. — Clémence Decourselle, 6 mois aux trois Pons. — Henri Vanweyenberghe, 4 ans hôtel-Dieu. — Walmacq, présenté sans vie rue des Filatures. — Jeanne Capet, 9 mois rue du Bassin 2. — Floris Roussel, 86 ans journalier pensionné au Pile rue de 20 mètres. — Ferdinand Bulteau, 46 ans ouvrier rue d'Alma 63.

CONVOIS FUNÉBRES ET OBITS

Un obit solennel du mois sera célébré en l'église Sainte-Elisabeth, à Roubaix, le mercredi 27 décembre 1876, à 9 heures, pour le repos de l'âme de Monsieur AUGUSTE ROUCHE, veuf de Dame Joséphine WANIN, décédé à Roubaix, le 25 novembre 1876, à l'âge de 78 ans et 7 mois. — Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire part, sont priées de vouloir bien considérer le présent avis comme en tenant lieu.

AVIS IMPORTANT

Les ANNONCES JUDICIAIRES ET LÉGALES des cantons de Roubaix et de Lambry, publiées dans le *Journal de Roubaix*, peuvent être reproduites gratuitement — à la demande des intéressés — dans deux autres journaux politiques et quotidiens de l'arrondissement :

La *Gazette de Tourcoing* et la *Vraie France*, de Lille.

Les annonces de ventes, les annonces commerciales, les demandes et offres d'emplois, etc., etc., publiées dans le *Journal de Roubaix*, peuvent être reproduites à FAUX DÉPENS dans

La *Gazette de Tourcoing* ou dans la *Vraie France*, de Lille

LETTRES MORTUAIRES ET D'OBIT. — Imprimé par Alfred Hebeaux. — Avis gratuits dans les deux éditions du *Journal de Roubaix*, dans la *Gazette de Tourcoing* (journal quotidien) et dans la *Vraie France*, de Lille.

Le cabinet de M. **RODET**, avocat, agréé près le tribunal de commerce de Tourcoing, est situé rue de Lille, 46.

Faits Divers

— Une violente tempête règne sur nos côtes depuis deux jours. A Brest et à Cherbourg, tombe une pluie diluvienne avec de la grêle. Aux Sables-d'Olonne, à Nantes, le vent souffle en foudre. La mer n'est pas tenable.

LA FEMME COUPÉE EN MORCEAUX. — De nouveaux indices, relatifs à cette affaire, se révèlent tous les jours.

Une jeune ouvrière blanchisseuse, demeurant à Saint-Ouen, en lisant la désignation exacte du lieu où avaient été trouvés, le 8 novembre, les deux moitiés de la victime, se rappela un détail important.

Le 7 novembre, à dix heures du soir, a-t-elle raconté, elle avait vu à cet endroit un individu sur la berge de la Seine.

En même temps que cet individu, elle dit avoir aperçu à environ cent mètres de distance, la lueur de deux lanternes de voiture. Comme l'individu se levait pour regarder dans la direction des lanternes, elle eut peur et se sauva sans regarder en arrière.

Cette jeune fille a été entendue comme témoin et confrontée avec Billoir. N'ayant pas vu, le soir du 7, la figure de l'homme, elle a pu dire seulement que la taille et la tournure paraissaient être celles de Billoir.

Justiciers on n'a pu retrouver un cochon qui aurait conduit, dans la nuit du 7 novembre, un voyageur en cet endroit.

Billoir ne varie pas dans ses dires, il nie. — Je ne sais pas, ce n'est pas moi. Il explique seulement les traces de sang trouvées chez lui : « Nous avions beaucoup de punaises, dit-il, on en écrasait partout, sur le parquet, sur les murs, etc. »

TRIBUNAUX

Affaire de Germiny. — Samedi est venue devant la 8^e chambre du tribunal correctionnel, l'affaire de l'attentat public à la pudeur et de rébellion aux agents, relevée contre M. de Germiny et le jeune Chourard.

Le siège du ministère public est occupé par M. Bonnet.

Après la lecture de l'acte d'accusation, les quatre agents qui ont constaté le flagrant délit sont entendus. Ils insistent sur les termes de leur procès-verbal.

M. de Germiny nie énergiquement.

M. le commissaire de police Claude, qui a reçu le rapport et les déclarations de M. de Germiny, affirme que M. de Germiny a fait des aveux.

but avait été commis cet acte apparent de vandalisme.

— Je sais bien, dit-il, qu'on aurait pu le réparer, en faire, par exemple, un large ruban d'or, qui, bien brun, n'eût pas manqué d'élégance; mais il m'a semblé que, du haut du ciel, madame la comtesse devait l'aimer mieux comme cela !...

— Si cependant vous le désiriez, ajouta-il avec hésitation, rien ne serait plus facile... Je suis un peu bijoutier...

— N'y touchez pas, grand Dieu ! s'écria Mme de Kergoson, qui déjà s'en était emparée et le pressait sur ses lèvres. Nous aussi, nous l'aimerions mieux, mille fois mieux comme cela ? Et croyez-le bien, ma fille eût-elle les plus beaux bijoux du monde, jamais, jamais, à ses yeux, il n'y en aurait aucun d'aussi précieux ni d'aussi beau !...

Nicolas, au moment de sortir, vit devant lui Germain, qui faisait sentinelle à la porte, et attendant le retour de Mlle Jeanne.

Sans autre explication, il se jeta dans ses bras, l'embrassa, et le laissant tout ébahi de cette brusque explosion de tendresse, se mit à courir comme si chaque pavé lui eût brûlé la plante des pieds.

Dans cet acte d'ivresse expansive, il eût été capable d'embrasser Caracalla lui-même s'il se fut trouvé sur son passage !

On devine l'accueil qui avait été fait à la démarche de la marquise. Mme Louise de Vareilles s'était subitement sentie rajeunie de plus de vingt ans. Toute la nuit, elle n'avait cessé de prier pour qu'au

Après ces diverses dépositions, M. l'avocat de la République pose ses conclusions. Il requiert l'application de l'article 330 du code pénal punissant le délit d'attentat public à la pudeur, mais il déclare s'en rapporter à la sagesse du tribunal en ce qui concerne l'application de l'art. 222 (rébellion envers les agents.)

M. Allou prend ensuite la parole et présente la défense de M. de Germiny avec chaleur.

Il discute le fait matériel et invoque le passé honorable de son client.

M. Bourdillot présente ensuite la défense au jeune Chourard.

Contrairement à l'attente générale, le tribunal renvoie le prononcé du jugement à huitaine.

VARIÉTÉS

Le Revenant mangeur de marrons

Conte de Noël

Il n'est rien de plus pittoresque et charmant que la nuit de Noël dans un village lorrain. A chaque maisonnette rangée dans l'ombre brille une lumière ! On dirait à les contempler toutes ensemble, dans la profondeur du vallon, autant d'étoiles tombées du ciel.

Une couche de neige — c'est le manteau de Noël — couvre les chemins, et ses mille parcelles blanches, légères comme des flocons d'ouates, tourbillonnent dans l'atmosphère sombre, mêlées aux joyeuses volées des cloches qui s'échappent de l'église à tire d'aile. Des maisons isolées, dans le lointain, on entend sortir, par intervalles, les voix plaintives du cor, auxquelles répondent les gros aboiements lourds des chiens de ferme. Toutes les fêtes magiques du moyen-âge s'agitent dans la nuit; les peupliers mornes et décharnés comme des squelettes, frissonnent sous les carasses de la froide bise, au fond de la campagne déserte.

Entre deux longues collines, qui s'environnent de vignes au printemps, le pauvre petit village est assis, frileux et triste, c'est Vallières ! O démons nocturnes ! ne soulevez par la neige dans vos ébats infernaux, vous découvririez des tombes sanglantes, perdues au pied des haies, car la guerre a passé par ici, dans l'ouragan prussien qui s'est déchaîné sur la malheureuse France, en 1870.

La neige voltige toujours avec le carillon des cloches.

A quelque distance du village, s'élève une petite maison blanche entourée d'un enclos. C'est Noël ! les hôtes du logis veillent, réunis dans une chambre du rez-de-chaussée, un bon feu tout resplendissant brûle dans l'âtre, près duquel on a disposé une grande table; la famille est assise alentour.

C'est une famille de rentiers retirés à la campagne. Elle se compose de grands parents, une bonne vieille et un bon vieux, effaîssés dans leur vieux fauteuil; à l'extrémité de la table, travaillant à une tapisserie, repose une femme d'une quarantaine d'années, vêtue de deuil; près d'elle, babillants et joueurs, sont accoudés deux jolis enfants n'ayant pas vingt ans ensemble, un garçonnet et une fillette.

Le grand-père attise, de temps à autre, le foyer surmonté d'une grande tourtière, de laquelle s'échappe, à tout instant, des petits reptiles dont les détonations précipitées amènent aux lèvres des enfants, un rire rose comme celles; ce sont les marrons du réveillon qui cuisent !

Le bonheur, le vrai bonheur tranquille, doit avoir fait son habitacle en cet intérieur si calme et si honnête ! Cependant un air de tristesse profonde semble flotter sur les visages, et les silhouettes des meubles prennent des formes lugubrement fantastiques, aux reflets de l'âtre.

Effectivement, de bien grands malheurs sont venus s'abattre sur cette maison, depuis la guerre.

A la muraille sont appendus deux portraits d'hommes. Le premier, représente un personnage paraissant âgé de trente-

plus tôt il lui fut permis de faire connaître à son pauvre Henri cette merveilleuse nouvelle.

Et dès le lendemain matin, en dépit de la prescription qui, depuis la veille, la condamnait au repos, elle accourut rue de l'Épée-de-Bois.

Il était à peine jour, mais le médecin se trouvait déjà auprès du malade. Il s'empressa d'aller ouvrir. Il était radieux.

— Soyez la bienvenue, madame la réfractaire ! dit-il à madame de Vareilles, en s'emparant de ses mains. Je sais tout !... Et voyez comme Dieu est bon ! Le médecin n'a plus que faire ici !... Avec le remède que vous apportez, je réponds de la guérison la plus complète et la plus prompte. Vous n'avez même pas besoin de regarder à la dose. Vous allez voir si notre cher blessé n'est pas en état de supporter cette immense joie...

— Même l'annonce de la visite qu'il doit avoir ce soir ? balbutia l'excellente tante d'une voix tremblante d'émotion.

— Pourquoi pas ? répondit le docteur. Encore une fois, vous allez voir ! Seulement c'est une raison de plus de se hâter. Qu'il sache, sans le moindre retard, comment le bonheur a profité de sa léthargie pour s'emparer de lui... Au moment où ces dames arriveront, qu'il ne lui reste plus rien à apprendre. Il faut éviter qu'il y ait encombrement d'émotions. Et maintenant je vous demande la permission d'aller voir mes autres malades; mais croyez bien que je n'en serai pas moins ici partout mes vœux.

(A suivre).